

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 novembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA PARTICIPATION DE L'ONTARIO AUX NÉGOCIATIONS—L'ÉTAT DES POURPARLERS

[Traduction]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre suppléant. Vu l'importance énorme de l'industrie de l'automobile pour l'économie et les possibilités d'emplois, surtout en Ontario, et le fait que le premier ministre Davis ait déclaré que son gouvernement s'opposerait énergiquement aux modifications à l'accord même négociées susceptibles d'entraîner une réduction des emplois au Canada, le premier ministre suppléant donnerait-il à la Chambre l'assurance que des représentants du gouvernement de l'Ontario seront invités à participer aux négociations?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis évidemment prendre cet engagement, mais nous serions très heureux de recevoir n'importe quand des instances du gouvernement de l'Ontario.

M. Danforth: En raison de l'inquiétude publique au sujet de ce très grave problème, le gouvernement ne songe-t-il pas à faire sous peu une déclaration à la Chambre portant précisément sur la façon dont les pourparlers seront poursuivis en ce qui a trait aux provinces, à dire si oui ou non il existe un rapport entre les négociations et la suppression de la surtaxe américaine sur les importations canadiennes et à appuyer plus particulièrement sur les questions dans l'accord sur l'automobile que les États-Unis veulent renégocier?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois avoir déclaré sans ambages à maintes reprises que le gouvernement canadien ne négocie pas la suppression de la surtaxe imposée unilatéralement par les États-Unis. Nous sommes disposés à collaborer avec eux en vue de régler nos problèmes communs, mais je puis assurer au député que l'accord sur l'automobile n'est pas un moyen de négociation pour nous débarrasser de la surtaxe. La décision au sujet de la surtaxe doit être prise par les États-Unis à la lumière de tout le problème que pose la balance des paiements.

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—L'ÉTAT DES POURPARLERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant est-il en mesure de dire à la Chambre sans tenir compte de la question de la

surtaxe où en sont les négociations sur l'accord sur l'automobile? Les entretiens sur cet accord se poursuivent depuis quelque temps déjà. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire quand le gouvernement sera en mesure d'annoncer sa position à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les hauts fonctionnaires des deux pays ont récemment eu de nombreuses discussions. Les ministres n'ont pas eu depuis quelque temps l'occasion de se rencontrer pour étudier la question qui a toutefois été examinée sous tous ses angles par des hauts fonctionnaires des deux gouvernements. Je ne puis dire quand la question sera tranchée.

M. Broadbent: Compte tenu du fait que la balance commerciale du Canada dans le domaine de l'automobile a accusé, durant la période d'application de l'accord qui couvre les années 1965 à 1971, un déficit net d'environ 1,716,4 millions de dollars, le premier ministre suppléant prendra-t-il des mesures pour dissiper la fausse impression qu'ont laissée les nouvelles nationales de Radio-Canada hier soir à onze heures lorsque l'accord sur l'automobile a été décrit comme «penchant fortement en faveur du Canada»?

• (11.10 a.m.)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pour peu que cela puisse être utile de répéter à la Chambre ce qui est connu aux États-Unis, je remercie le député de ses remarques, qui aideront à rectifier cette impression. Je suis d'accord avec le député.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE REFUS DE PERMIS D'EXPORTATION DE GAZ SIGNIFIÉ PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant. Comme les négociations sur les échanges commerciaux se poursuivent ou le devraient avec les États-Unis, peut-il maintenant assurer à la Chambre que la décision visant l'exportation de gaz naturel, qui fait ou devrait faire partie de ces négociations, n'a pas été inspirée par un désir de représailles? Dans la négative, le gouvernement voudrait-il inviter l'Office national de l'énergie à réviser sa décision?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député sait puisqu'il se trouvait je crois à la Chambre lors de l'adoption de la mesure pertinente, que le gouvernement ne peut pas intervenir dans les discussions ni dans les décisions de l'Office national de l'énergie. Si cet Office avait approuvé l'exportation de gaz, on aurait alors demandé au gouvernement canadien s'il donnait lui aussi son approbation. Toutefois, lorsque l'Office national de l'énergie décide qu'il n'y a pas suffi-